



www.drom.fr

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Mars 2014 - N° 182



Elections municipales

Les élections municipales auront lieu le **dimanche 23 mars** ; le bureau de vote (à la salle des fêtes), sera ouvert **de 08 H 00 à 18 H 00**.

Le cas échéant, un deuxième tour pourra avoir lieu le dimanche 30 mars.

Plusieurs nouveautés sont à noter, cette année :

- * Les candidats ont obligatoirement effectué un dépôt de candidature
- * **La présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire**
- * Il ne sera pas possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.



En cas d'absence, il est possible de donner une **procuración**, sans avoir à en justifier la raison. Il convient de se rendre à la gendarmerie (ou un commissariat de police ou tribunal d'instances). Le bénéficiaire de la procuración doit être inscrit sur la même liste électorale et ne peut bénéficier que d'une procuración émise en France.

Il est possible de préparer le formulaire de procuración à l'avance depuis le site <http://service-public.fr>

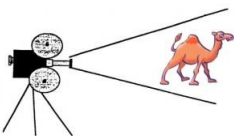
Pour que la procuración soit reçue en temps utile, il est prudent de la faire établir suffisamment tôt (le temps nécessaire pour que les services de la poste la fassent parvenir en mairie).

La procuración peut être valable pour un tour ou les deux (ou une période plus longue), et il est toujours possible (en cas d'annulation de l'absence prévue), de venir voter, **si le mandataire ne l'a pas déjà fait**.

D'autres nouvelles dispositions ne concernent
que les communes de plus de 1 000 habitants :

- * La mise en place de listes paritaires (moitié femmes, moitié hommes)
- * La suppression du panachage (on ne vote plus pour les personnes, mais pour la liste entière)
- * La désignation des délégués à la communauté de communes sur le même bulletin (qui comporte une deuxième liste : celle des candidats au conseil communautaire).

Cinéma



Lundi 31 mars, à **20 H 15**, au cinéma rural : *A moi seule*, film français de Frédéric Videau, avec Agathe Bonitzer, Reda Kateb, Hélène Fillières. Durée 1 H 31.

Gaëlle est soudain libérée par Vincent, son ravisseur, après huit années d'enfermement, où chacun a été « tout » pour l'autre.

Cette liberté, gagnée jour après jour contre Vincent, Gaëlle doit à nouveau se l'approprier dehors, face à ses parents et au monde qu'elle découvre.

Entrée : 3 € (Enfant : 1,5 €) Prochain film le 21 avril : L'ours des montagnes



Ligne électrique

Des travaux de maintenance vont être réalisés sur plusieurs supports de la ligne 63Kv Brou-Cluse-Fleyriat, qui traverse notre vallée au sud du village.

Des portiques béton seront réparés ou repeints, pour le compte de « Rte », Réseau de transport d'électricité, occasionnant quelques passages de véhicules et des chantiers ponctuels, entre mars et juin 2014.



Les comptes de Tritout

En charge des déchets de la communauté de communes, Tritout a rendu son rapport 2013.
Petite synthèse de l'année écoulée.

Bilan 2013	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdomadaire	1 362 tonnes (1 383)	347 645 € (330 505)	255,28 € (238,94)	143,96 (147,70)	36,75 € (35,29)
23 Points Apport Volontaire	724 tonnes (768)	36 594 € (41 423)	50,54 € (53,94)	76,53 (82,01)	3,91 € (4,42)
2 Déchetteries	2 183 tonnes (2 236)	185 955 € (211 914)	85,18 € (94,78)	169,51 (175,43)	20,40 € (23,25)
TOTAL	4 269 tonnes (4 387)	570 194 € (583 842)		390,00 (405,14)	60,89 € (62,34)

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2012)

Pour les ordures ménagères résiduelles, la diminution des tonnages collectés se poursuit avec 1 362 tonnes « d'OMR », soit **143,96 kilos par habitant** (En 2000, elle était de 1 570 tonnes, soit 203,24 kilos par habitant). Suivant les communes, cette moyenne varie de 140,30 à 157,40 ; elle est de **142,77 kilos par habitant à Drom**.



Collecte des Points d'Apports Volontaires (« PAV ») :

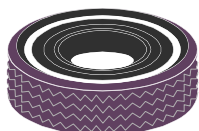


	Tonnage CCTER	Dont Drom	Kg/habitant de Drom
Emballages	153 t.	4,02 t.	18,9 kg
Papier	236 t.	5,18 t.	24,3 kg
Verre	335 t.	9,16 t.	43,0 kg
	724 t.	18,36 t.	86,2 kg

Dans les bennes des P.A.V., le « refus de tri », qui avait commencé à 25 % (en 2000) s'est stabilisé, depuis 2012, vers 8 %, soit **33 tonnes** de déchets collectés dans ces conteneurs de tri, puis éliminés en occasionnant encore un **surcoût de 12 687 €** pour les usagers.

Collecte de pneus

La Communauté de Communes de Treffort en Revermont organise, pour ses habitants, une opération d'enlèvement de pneus **du lundi 7 au samedi 19 avril 2014** dans les deux déchetteries.



Lundi : 14 H / 17 H
 Mercredi : 9 H / 12 H et 14 H / 18 H
 Vendredi : 12 H / 15 H
 Samedi : 9 H / 12 H et 14 H - / 18 H



Sont uniquement acceptés les pneus et véhicules légers ; impérativement **déjantés**. **Les déstockages agricoles ainsi que les apports d'entreprises artisanales ou industrielles ne sont pas acceptés**. Il est fait appel au civisme de chacun pour respecter ce règlement (Renseignements au 04 74 42 38 41).